



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2^{eme} trimestre de l'année 2018

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 03/05/18

19 Ajout de 2 points à l'ordre du jour

20 Projet de Maison du Parc : mise en place d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse

21 Création de 2 postes d'attachés hors classe

22 Création d'un poste rédacteur principal 1^{ère} classe suite avancement de grade

23 Convention d'intervention entre le PNRC et le Centre de Gestion de l'Isère – intervenants de la direction santé et sécurité au travail

24 Convention entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de communes Le Grésivaudan relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse

25 Projet « à la découverte des alpages de Chartreuse » dans le cadre du PPT Chartreuse

26 Convention de partenariat 2018 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

27 Aides à manifestation T2

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

25 Travail avec les jeunes dans le cadre de la révision de la charte

26 Concertation dans le cadre de la révision de la charte

27 Organisation d'un événement autour de la biodiversité

28 Amélioration de la connaissance et de la caractérisation génétique des populations d'Apollon

29 Valorisation et communication de la stratégie biodiversité du Parc

30 Les carnets d'art de Chartreuse

31 Développement de la pratique de l'auto stop organisé T2 – Investissement

32 Rivière sauvage : animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort

33 Rivière sauvage : animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort –
Modification du plan de financement

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 03/05/18

19 Ajout de 2 points à l'ordre du jour

20 Projet de Maison du Parc : mise en place d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse

21 Création de 2 postes d'attachés hors classe

22 Création d'un poste rédacteur principal 1^{ère} classe suite avancement de grade

23 Convention d'intervention entre le PNRC et le Centre de Gestion de l'Isère – intervenants de la direction santé et sécurité au travail

24 Convention entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de communes Le Grésivaudan relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse

25 Projet « à la découverte des alpages de Chartreuse » dans le cadre du PPT Chartreuse

26 Convention de partenariat 2018 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

27 Aides à manifestation T2

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

REÇU
14 MAI 2018

Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/n°19

LECTURE DE L'ISERE
07 MAI 2018
SECTION COURRIER

Objet : Ajout de 2 points à l'ordre du jour du bureau syndical

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Ajout de 2 points à l'ordre du jour du bureau syndical

Le Président soumet à l'assemblée une proposition d'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

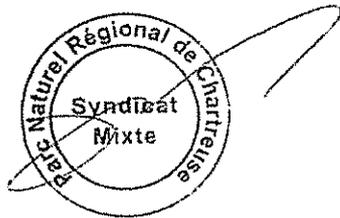
- Création de poste rédacteur principal 1^{ère} classe suite avancement de grade
- Convention d'intervention avec le Centre de Gestion de l'Isère

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser l'intégration de ces points à l'ordre du jour de la réunion,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.*

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **04 MAI 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

REÇU le
14 MAI 2018
Président

Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 27 voix

PREFECTURE DE L'ISERE
07 MAI 2018
SECTION COURRIER

Délibération n° BS-2018/n°20

Objet : Projet de Maison du Parc : mise en place d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Projet de Maison du Parc : mise en place d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse

Rappel

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires puis du vote du budget pour l'année 2018, a été validé le lancement en 2018 de la réalisation des études pour la construction de la maison du Parc sur le Plan de Ville de Saint Pierre de Chartreuse. Pour mémoire, le(s) bâtiment(s) réunirait(ent) l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse et la maison du Parc avec des espaces mutualisés entre les deux structures.

Objet de la décision

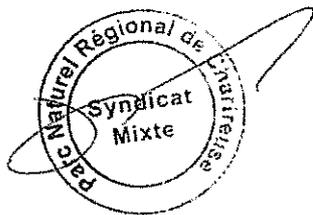
Ce projet sur le Plan de Ville visible de toutes parts nécessite une vraie réflexion architecturale et doit être globalement cohérent. Afin d'atteindre ces objectifs, il est proposé de mettre en place un groupement de commande en application de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics portant sur la maîtrise d'œuvre pour cette construction de manière à disposer d'un maître d'œuvre unique entre la communauté de communes Cœur de Chartreuse et le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser la création du groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre du projet entre le syndicat mixte du PNRC et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,*
- *D'autoriser le Président à signer cette convention de groupement ainsi que toute pièce se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **04 MAI 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

REÇU le
14 MAI 2018
Rép:

Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 29 voix

PREFECTURE DE L'ISERE
07 MAI 2018
SECTION COURRIER

Délibération n° BS-2018/n°21

Objet : Création de 2 postes d'attachés hors classe

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à MULLER Claude
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Création de 2 postes d'attachés hors classe

RAPPEL

Le Bureau syndical du 02 mars 2018 a fixé le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2018.

CONSTAT

Deux agents du Parc peuvent prétendre, compte tenu de leur situation, à un avancement au grade d'attaché hors classe en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée.

L'un est actuellement attaché territorial principal suite à la création par le bureau syndical 13 décembre 2011 de son poste, l'autre agent est directeur territorial suite à la création de son poste par le bureau syndical du 6 novembre 2015.

Vu la loi 86-54 du 26 janvier 1984

Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 08 avril 2016,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

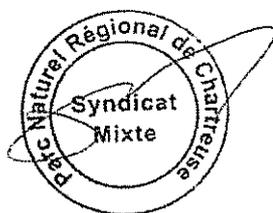
- *de créer les deux postes d'attachés hors classe à la date du 1^{er} janvier 2018,*
- *d'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.*

A la suite de ces avancements de grade, les postes de directeur territorial et d'attaché principal qu'ils occupaient antérieurement seront supprimés.

Ces suppressions seront soumises à l'approbation du Bureau Syndical dès lors que les postes seront vacants et après avis du Comité Technique.

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **04 MAI 2018**

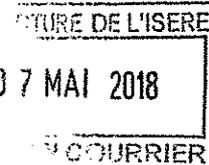


**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**



Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 29 voix



Délibération n° BS-2018/n°22

Objet : Création d'un poste rédacteur principal 1^{ère} classe suite avancement de grade

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à MULLER Claude
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Création d'un poste rédacteur principal 1^{ère} classe suite avancement de grade

RAPPEL

Le Bureau syndical du 02 mars 2018 a fixé le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2018

CONSTAT

Un agent du Parc au grade de rédacteur principal 2nde classe peut prétendre, compte tenu de sa situation, à un avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée

Vu la loi 86-54 du 26 janvier 1984

Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 08 avril 2016,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

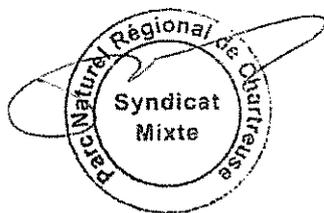
- *de créer le poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à la date du 1^{er} janvier 2018,*
- *d'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.*

A la suite de cet avancement de grade, le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe que l'agent occupait antérieurement sera supprimé.

Cette suppression sera soumise à l'approbation du Bureau Syndical dès lors que le poste sera vacant et après avis du Comité Technique.

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **04 MAI 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

REÇU le

14 MAI 2018

Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 29 voix

PREFECTURE DE L'ISERE

07 MAI 2018

SECTION COURRIER

Délibération n° BS-2018/n°23

**Objet : Convention d'intervention entre le PNRC et le Centre de Gestion de l'Isère
 – intervenants de la direction santé et sécurité au travail**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à MULLER Claude
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Convention d'intervention entre le PNRC et le Centre de Gestion de l'Isère
– intervenants de la direction santé et sécurité au travail**

Contexte

A l'occasion d'une visite médicale du travail d'un agent du Parc (le 23/04/2018), le médecin du travail a sollicité le Parc afin que cet agent puisse accéder rapidement aux services des assistants sociaux du Centre de Gestion de l'Isère.

Objet

En réponse à cette demande spécifique mais aussi au bénéfice de l'ensemble des agents du Parc, il est proposé au Bureau syndical que le Parc signe une convention de partenariat avec le Centre de Gestion de l'Isère. Cette convention peut porter plus largement sur les intervenants de la santé et la sécurité au travail du Centre de Gestion.

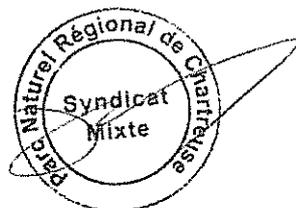
Le temps consacré pour les missions, actions et interventions sera estimé dans une proposition écrite et transmise pour accord à la collectivité.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à signer la convention d'intervention avec le Centre de Gestion.*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **04 MAI 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

REÇU

14 MAI 2018

Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 29 voix

MAYENNE
PREFECTURE DE L'ISEN

07 MAI 2018

SECTION COURRIER

Délibération n° BS-2018/n°24

Objet : Convention entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de communes Le Grésivaudan relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à MULLER Claude
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de communes Le Grésivaudan relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse

RAPPEL

Dans le cadre de la Stratégie Agricole et Alimentaire Inter territoire (SAAIT), de nombreux travaux sont menés et en particulier un projet de carte interactive de recensement de l'offre en produits locaux sur nos territoires. Dès le départ, les territoires investis dans la SAAIT ont souhaité réfléchir à un outil commun afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre sans limite administrative dans leur recherche de produits locaux. Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Mieux informer les consommateurs sur l'offre en produits locaux ;
- Participer à l'augmentation de la valeur ajoutée pour les exploitations agricoles ;
- Améliorer la visibilité des fermes ;
- Tisser du lien entre consommateurs et producteurs.

Le Parc de Chartreuse a ainsi développé une application cartographique de mise en relation de l'offre en circuits courts, avec la demande. Cette application est adaptée aux usages mobiles, utilisant la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage. Les fermes commercialisant en circuits courts, les magasins de producteurs, les marchés de plein vent, les AMAPs sont référencés sur cette carte.

Objet de la décision

Dans ce cadre, il a été souhaité que la carte des producteurs puisse se déployer afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre dans leur recherche de produit. Le Parc de Chartreuse, qui avait la responsabilité de déployer cet outil, propose ainsi aux collectivités partenaires :

- une utilisation partagée de cette application, adaptée aux usages mobiles, à l'aide de la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage ;
- l'enrichissement commun des bases de données partagées.

Cette mise à disposition de l'application et de ses fonctionnalités est gratuite.

Dans l'intention de préciser les relations entre le Parc de Chartreuse et Le Grésivaudan, il est proposé la signature d'une convention comprenant la définition des données mise en accès commun, leurs modalités de mise à jour, les fonctionnalités de l'application, les données paramétrables pour la personnalisation de l'outil par territoire, les caractéristiques techniques de la base de données partagée et les modalités d'hébergement.

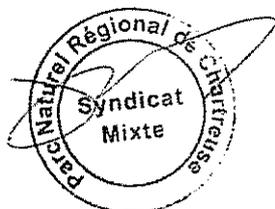
Par la suite, ce partenariat pourra également être proposé à d'autres collectivités voisines au Parc de Chartreuse, au-delà des collectivités engagées dans la SAAIT.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de communes Le Grésivaudan relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse,*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.*

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **04 MAI 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

REÇU le
14 MAI 2018
Rép: _____

Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 29 voix

PARC NATUREL REGIONAL DE L'ISERE
07 MAI 2018
PARC COURRIER

Délibération n° BS-2018/n°25

Objet : Projet « à la découverte des alpages de Chartreuse » dans le cadre du PPT Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à MULLER Claude
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Projet « à la découverte des alpages de Chartreuse » dans le cadre du PPT Chartreuse

Contexte

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi le multi-usage de ces espaces est de plus en plus important et les conflits arrivent alors parfois entre les différents acteurs utilisateurs de ces zones d'alpages : randonneurs, bergers/éleveurs, ...

Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est donc de faire découvrir le métier des bergers/éleveurs au grand public et de le sensibiliser aux enjeux auxquels ils sont confrontés. Ce temps de partage devra permettre également de sensibiliser les randonneurs aux enjeux environnementaux des alpages.

Le grand public pourra ainsi mieux comprendre les pratiques des bergers/éleveurs et les multiples enjeux associés à ces espaces.

Contenu de l'action

Organisation de demi-journées de visites découvertes des alpages de Chartreuse avec rencontre des bergers/éleveurs et diffusion de message de sensibilisation en présence d'un accompagnateur en montagne.

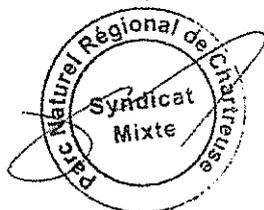
Budget prévisionnel et plan de financement				
Poste	Coût	Financeur	Taux	Montant
Prestation accompagnateur en montagne pour 6 visites	900.00 €	FEADER	40 %	867,50 €
Conception et édition de documents de communication pour faire connaître l'événement	835.00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	40 %	867,50 €
Mise en place du contenu des visites, suivi, coordination par le Parc de Chartreuse	433,75 €	Autofinancement	20 %	433,75 €
Total dépenses	2 168,75 €	Total recettes		2 168,75 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

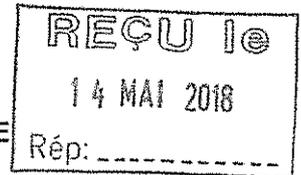
- *De solliciter la participation des financeurs,*
- *D'autoriser le Président à transmettre aux financeurs le dossier de financement correspondant et à toute signature nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,*
- *D'autoriser le Président à accepter la maîtrise d'ouvrage du dossier présenté.*

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **04 MAI 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**



Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 29 voix



Délibération n° BS-2018/n°26

Objet : Convention de partenariat 2018 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à MULLER Claude
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention de partenariat 2018 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

RAPPEL

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un nouvel accord cadre en 2017, il a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de définir les moyens affectés à l'animation territoriale d'une politique agricole conforme à ces objectifs,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

OBJECTIFS

En déclinaison de ce nouvel accord cadre, le rôle et l'implication de chacun des partenaires sont précisés dans une convention annuelle signée entre les différentes parties. Cette convention annuelle précise les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre pour l'année 2018, sur le plan technique et financier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la Convention de partenariat 2018 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc,*
- *D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

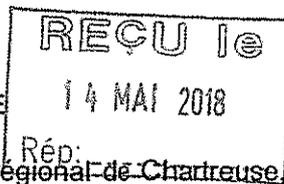
Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

04 MAI 2018

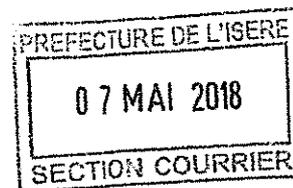


**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**



Le 3 mai 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse dûment convoqué en date du 20 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 29 voix



Délibération n° BS-2018/n°27

Objet : Aides à manifestations 2018

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à BURLET Céline	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
LANGENIEUX VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à VILLIEN Roger
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à MULLER Claude
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice
LEBLANC Christian	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides à manifestations 2018

Contexte

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les événements 2018. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel. L'année 2017 a permis de travailler à des critères de sélection et de mettre en place la nouvelle procédure.

Il est proposé de retenir les manifestations suivantes en Tranche 2 :

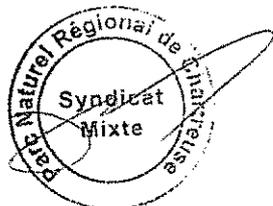
3 juin / Petites Roches	Petite reine de Chartreuse (fête autour du vélo – tour de Chartreuse, animations familiales, parcours VTT et famille)	Office de tourisme du Grésivaudan (Petites Roches)	500 €
8 Juillet / Entremont le Vieux	30 ans Ours des cavernes	Musée municipal Entremont	1 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider les aides à manifestations 2018 tranche 2 ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.*

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **04 MAI 2018**



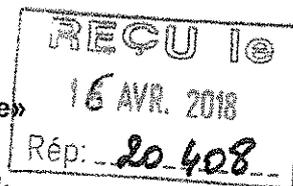
DECISIONS DU PRESIDENT

- 25 Travail avec les jeunes dans le cadre de la révision de la charte
- 26 Concertation dans le cadre de la révision de la charte
- 27 Organisation d'un événement autour de la biodiversité
- 28 Amélioration de la connaissance et de la caractérisation génétique des populations d'Apollon
- 29 Valorisation et communication de la stratégie biodiversité du Parc
- 30 Les carnets d'art de Chartreuse
- 31 Développement de la pratique de l'auto stop organisé T2 – Investissement
- 32 Rivière sauvage : animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort
- 33 Rivière sauvage : animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort –
Modification du plan de financement

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°25/18

Objet : « Travail avec les jeunes dans le cadre de la révision de la Charte »



Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Travail avec les jeunes dans le cadre de la révision de la charte» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Journée de rencontre finale	4 200,00 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	4 200,00 €
TOTAL	4 200,00 €	TOTAL	4 200,00€

Article 2 :

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc) sera sollicité en vue du financement de cette opération.

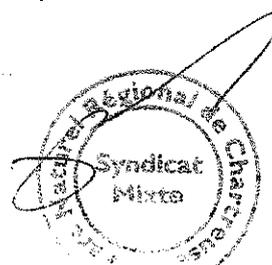
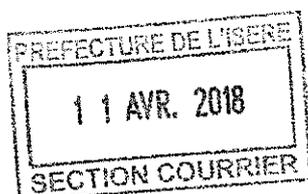
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le - 9 AVR. 2018

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2018/26

Objet : Concertation dans le cadre de la révision de la Charte du Parc

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu la réglementation des marchés publics

Considérant la mise en concurrence faite par la demande de 3 devis,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres,

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché relatif à la Concertation dans le cadre de la révision de la Charte du Parc avec l'association les Amis du Parc au prix unitaire par café de 2 250 € net de taxes avec un maximum pour le marché de 20 000 € TTC.

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

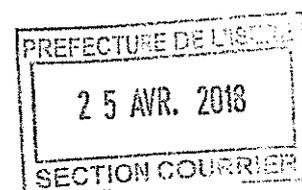
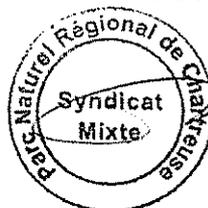
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

24 AVR. 2018

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°27/18

Objet : « Organisation d'un événement autour de la biodiversité »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Organisation d'un événement autour de la biodiversité » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Appui au montage et à la réalisation d'animation sur le thème de la biodiversité, mise en œuvre des actions de communication	4 000,00 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	4 000,00 €
TOTAL	4 000,00 €	TOTAL	4 000,00€

Article 2 :

Le *Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc)* sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

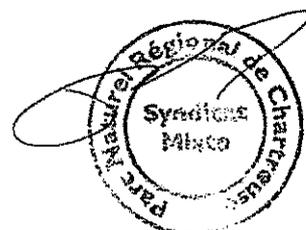
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **28 MAI 2018**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°28/18

Objet : « Amélioration de la connaissance et de la caractérisation génétique des populations d'Apollon »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Amélioration de la connaissance et de la caractérisation génétique des populations d'Apollon » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Analyses génétiques	2 620,00 €	Conseil Régional	3 120,00 €
- Etude	500,00 €	Auvergne Rhône Alpes	
TOTAL	3 120,00 €	TOTAL	3 120,00 €

Article 2 :

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc) sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

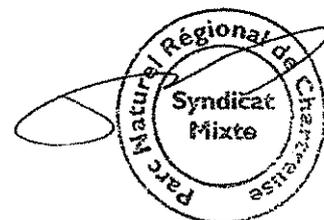
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **28 MAI 2018**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°29/18

Objet : « Valorisation et communication de la stratégie biodiversité du Parc »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Valorisation et communication de la stratégie biodiversité du Parc» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Outils de communication	3 000,00 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €	TOTAL	3 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc) sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

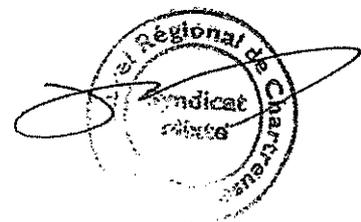
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

28 MAI 2018

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°30/18

Objet : « Les carnets d'art de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Les carnets d'art de Chartreuse» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Conception et édition	5 000,00 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc) sera sollicité en vue du financement de cette opération.

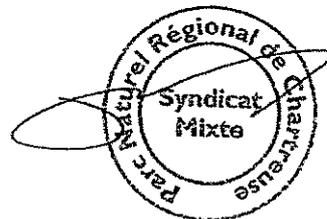
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 28 MAI 2018

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°31/18

Objet : « Développement de la pratique de l'auto stop organisé T2 - Investissement »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Développement de la pratique de l'auto stop organisé Investissement T2 » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Achat et pose de panneaux signalétiques	3 000,00 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €	TOTAL	3 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc) sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

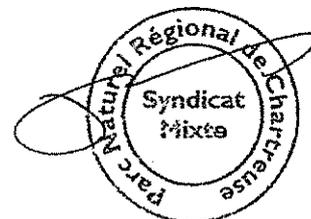
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **31 MAI 2018**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°32/18

Objet : « Rivière sauvage : animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Rivière sauvage : Animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Audit Afnor	5 100 €	Conseil Régional	
- Adhésion Rivière Sauvage année 1	2 000 €	Auvergne Rhône Alpes	16 200,00 €
- Prestation dossier de labellisation	6 960 €	Agence de l'Eau	12 881,00 €
- Participation nettoyage de l'ancienne décharge	2 050 €	Associations	1 740,00 €
- Animation Parc	7 292 €	Autofinancement	1 000,00 €
- Communication pré labellisation	4 419 €		
- Prestation de concertation année 1	4 000 €		
TOTAL	31 821,00 €	TOTAL	31 821,00 €

Article 2 :

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc), l'Agence de l'Eau, l'AAPMA Haut Guiers et l'association Réciprocité Guiers seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **11 JUIN 2018**

Pour copie conforme

Le Président



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°33/18

Objet : « Rivière sauvage : animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort » - Modification du plan de financement

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Rivière sauvage : Animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort» tel que défini dans la décision N°32/18 est modifié comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Audit Afnor	5 100 €	Conseil Régional	
- Adhésion Rivière Sauvage année 1	2 000 €	Auvergne Rhône Alpes	17 945,00 €
- Prestation dossier de labellisation	6 960 €	Agence de l'Eau	11 769,00 €
- Participation nettoyage de l'ancienne décharge	2 050 €	Associations	1 740,00 €
- Animation Parc	7 292 €	Autofinancement	367,00 €
- Communication pré labellisation	4 419 €		
- Prestation de concertation année 1	4 000 €		
TOTAL	31 821,00 €	TOTAL	31 821,00 €

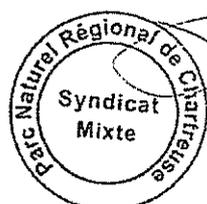
Article 2 :

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc), l'Agence de l'Eau, l'AAPMA Haut Guiers et l'association Réciprocité Guiers seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le **18 JUIN 2018**



Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON

ARRETES DU PRESIDENT

NEANT